



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 avril 2016  
19 heures 00

-----

AS-GG/MG

N° 001978

Service Marchés  
Publics et Service  
Travaux Neufs -  
Nouveaux avenants  
au marché de travaux  
relatifs à la  
restructuration et à  
l'aménagement de la  
cuisine centrale  
municipale d'Apt pour  
le passage en liaison  
froide

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 12 avril 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 06 avril 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale),

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

**ABSENTS** : Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Par délibération SLA-MG n° 1889 du 4 novembre 2015, le conseil a donné délégation au Maire aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution (y compris la résiliation) et le règlement des marchés de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %.

Le conseil demeure compétent pour approuver la passation des avenants dont le montant entraîne une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %.

Il est rappelé que les sept lots relatifs au marché de travaux nécessaires au passage en liaison froide de la Cuisine Centrale ont été attribués comme suit :

Lot	Désignation des lots	Attributaire	Offre HT
1	Démolitions Percements Calfeutrements	SAS RIGOUARD	11 125,00 €
2	Plomberie Chauffage Ventilation	JEAN MOLINAS	21 282,72 €
3	Électricité	SAS ETE	5 966,42 €
4	Revêtements de sols	ENTREPRISE FERNANDEZ	17 798,00 €
5	Cloisons modulaires	FROID CUISINE INDUSTRIE	15 700,00 €
6	Froid	FROID CUISINE INDUSTRIE	21 550,00 €
7	Matériel de cuisine	APT FROID	24 660,00 €
			<b>118 082,14 €</b>

Par délibération AS/GG/MG n° 1956 du 26 janvier 2016, le conseil municipal a approuvé la conclusion de trois avenants, entraînant un dépassement de plus de 10% du montant initial, pour les lots n° 3 (Électricité), n° 4 (Revêtements de sols) et n° 5 (Cloisons modulaires).

Par ailleurs, trois autres avenants ont été signés dans le cadre des délégations de pouvoir accordées par le conseil à Madame le Maire sur le fondement de la délibération du 4 novembre 2015 susmentionnée. Il s'agissait des avenants relatifs au lot n° 1 (Démolitions Percements Calfeutremments), au lot n° 2 (Plomberie Chauffage Ventilation) et au lot n° 7 (Matériel de cuisine) n'ont pas fait l'objet d'une augmentation supérieure à 10%.

A ce jour, six avenants ont été conclus avec les entreprises attributaires et détaillés ci-après :

Lot	Désignation des lots	Offre Initiale HT	Avenant n° 1	TOTAL HT
1	Démolitions Percements Calfeutremments	11 125,00 €	452,50 €	11 577.50 €
2	Plomberie Chauffage Ventilation	21 282,72 €	894,28 €	22 177.00 €
3	Electricité	5 966,42 €	718,00 €	6 684.42 €
4	Revêtements de sols	17 798,00 €	2 553,36 €	20 351.36 €
5	Cloisons modulaires	15 700,00 €	3 879,00 €	19 579.00 €
7	Matériel de cuisine	24 660,00 €	544,00 €	25 204.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>118 082,14 €</b>	<b>9 041,14 €</b>	<b>127 123,28</b>

En cours de chantier, il s'est avéré que, pour un fonctionnement optimum et sécurisé des équipements, des interventions supplémentaires devaient être réalisées alors que d'autres ont été retirées (lot 6 et lot 7).

Lot	Désignation des lots	Attributaire
2	<b>Plomberie Chauffage Ventilation</b>	<b>JEAN MOLINAS</b>
	- Pose des accessoires sanitaires était nécessaire + 250.00 € HT - Isolation des tuyaux PVC en chaufferie était une obligation + 360.00 € HT - Amenées d'eau pour les postes de lavage et de désinfection supplémentaires + 780.00 € HT	
3	<b>Électricité</b>	<b>SAS ETE</b>
	- Lignes électriques et téléphoniques fax et photocopieur + 498.54 € HT - Remplacement de l'ensemble des luminaires des vestiaires + 373.90 € HT - Installation de 2 prises électriques Hypra 380 V + 410.02 € HT - Installation de 2 électriques Hypra 220 V + 69.50 € HT	
4	<b>Revêtements de sols</b>	<b>ENTREPRISE FERNANDEZ</b>
	- Reprises de peinture + 1 000.00 € HT	
6	<b>Froid</b>	<b>FROID CUISINE INDUSTRIE</b>
	Le GIP (Groupement d'Intérêt Public) Restauration du Pays d'Apt n'est pas encore créé. La mutualisation avec le centre hospitalier n'est pas effective à la date de fin des travaux. Le rapatriement du centre hospitalier vers la cuisine centrale de la cellule frigorifique prévu pendant les travaux, est donc reporté. Le futur GIP prendra à sa charge cette prestation lorsqu'il sera fonctionnel.	
7	<b>Matériel de cuisine</b>	<b>APT FROID</b>
	- Non-installation de deux postes de lavage – 560.00 € HT - Changement des bondes de la plonge + Tôle inox sur le bac de plonge + 350.56 € HT	

La passation des nouveaux avenants modifierait comme suit le coût des travaux :

Lot	Désignation	Offre Initiale HT	Avenant n° 1 HT	Avenant n° 2 HT	TOTAL HT	%
1	Démolitions Percements Calfeutrem ents	11 125,00 €	452,50 €		11 577,50 €	4,07%
2	Plomberie Chauffage Ventilation	21 282,72 €	894,28 €	1 390,00 €	23 567,00 €	10,73%
3	Electricité	5 966,42 €	718,00 €	1 351,96 €	8 036,38 €	34,69%
4	Revêtements de sols	17 798,00 €	2 553,36 €	1 000,00 €	21 351,36 €	19,96%
5	Cloisons modulaires	15 700,00 €	3 879,00 €		19 579,00 €	24,71%
6	Froid	21 550,00 €	-1 500,00 €		20 050,00 €	-6,96%
7	Matériel de cuisine	24 660,00 €	544,00 €	- 209,44 €	24 994,56 €	1,36%
<b>TOTAL</b>		<b>118 082,14</b>	<b>7 541,14</b>	<b>3 532,52</b>	<b>129 155,80</b>	<b>9,38%</b>

L'avenant en moins-value n° 1 relatif au lot n° 6 (Froid) et l'avenant en moins-value n° 2 relatif au lot n° 7 (Matériel de cuisine) relèvent des délégations de pouvoir accordées par le conseil à Madame le Maire conformément à la délibération du 4 novembre 2015 susmentionnée

Les nouveaux avenants relatifs au lot n° 2 (Plomberie Chauffage Ventilation), au lot n° 3 (Électricité) et au lot n° 4 (Revêtements de sols), impliquent un dépassement de plus de 10% des montants initiaux relatifs à chacun de ces lots.

L'approbation de la passation de ces trois avenants relève de la compétence du conseil municipal.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la passation de ces trois nouveaux avenants.

## LE CONSEIL A L'UNANIMITE

**Prend acte** des explications ci-avant détaillées et telles qu'elles lui ont été présentées.

**Mande** le Maire d'Apt aux fins de signer tout acte et documents relatifs à la passation des avenants suivants et ci-après détaillés :

N°	Désignation	Attributaire	Montant HT		
			Initial	Avenant 1	Avenant 2
2	Plomberie Chauffage Ventilation	JEAN MOLINAS	21 282,72 €	894,28 €	1 390,00 €
3	Electricité	SAS ETE	5 966,42 €	718,00 €	1 351,96 €
4	Revêtements de sols	ENTREPRISE FERNANDEZ	17 798,00 €	2 553,36 €	1 000,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE  
Dominique SANTONI